

## CR Réunion avec Ass ROSO 13 Décembre 2022 à Neuilly sur Thelle

Présents : Mr Dider Malé Président de l'Ass ROSO  
Mr Olivier Quatrepoint membre ROSO  
: Mmes L. Valet et M. Chabrol pour l'Asso Soissonnais en Transition

Nous avons découvert l'existence de l'Association ROSO en regardant Complément d'enquête consacré à la pollution de l'eau diffusé récemment. <http://asso-roso.org/>

**ROSO= Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise**, créée en 1975 sous l'impulsion du préfet de l'époque ... Elle regroupe 60 associations en lien avec la protection de l'environnement et compte 2000 adhérents. Pas adhérents à France Nature Environnement.

CA 24 administrateurs. Sans aucune subvention donc indépendants. Pas d'élus.

Didier Malé, formé à l'environnement.

Nous conseille vivement de faire en sorte d'avoir l'**Agrément Protection de l'Environnement**. Permet d'intervenir au pénal. Ont mené 200 combats au Tribunal Administratif, souvent gagnés. De contestation de décision politique. Sont en lien avec un cabinet d'avocat d'Amiens SCP Dumoulin-Chartrelle- Abiven (dont la même que contre RW= Anne-Sophie Chartrelle)

Montre l'intérêt d'être à la fois reconnu par le sérieux quand ils traitent un dossier et aussi leur fermeté. Du coup bons liens avec certains interlocuteurs comme J. Philippe Rivaud procureur en gagé pour l'environnement...Il a bien aidé pour certains dossiers en rapport avec pb environnementaux. ( ex . ECOBOIS)

Actuellement une dizaine de dossiers en cours devant les tribunaux (administratifs et correctionnels).

- Scandale à Breuil le Sec, cas de pollution de l'eau potable par le réseau d'assainissement il y a 2 ans. 350 personnes malades, ROSO a porté plainte contre Suez HDF.
- Pollution de la rivière La Payelle à l'Ouest de Compiègne. ROSO a attaqué Véolia et la commune d'Estrées St Denis. En cours depuis 2016.
- Projet de zone logistique près de Chabry. ROSO a attaqué le PLU. La procédure a été perdue par le ROSO.

**Responsabilité civile des mandataires sociaux RCMS** = 1800 € par an, par assurance AXA, donc ne payent pas les honoraires des avocats et sont couverts pour leurs actions.

L'état d'esprit est de travailler les dossiers afin de bien comprendre la situation. Entretiennent de bonnes relations avec tous leurs partenaires. Mais n'hésitent pas à aller en justice si besoin.

Reconnus par le Préfet et la Chambre d'Agriculture. Réussissent à ne pas avoir d'antagonismes avec les agriculteurs. Plus difficile avec les élus.

Ont participé au groupe de travail avec le Comité Départemental de la méthanisation. Ils ont travaillé avec des représentants des agriculteurs et avec GRDF. Ce travail a abouti à la rédaction d'une Charte à destination des porteurs de projets de méthanisation. L'Oise est le 2<sup>ème</sup> département en termes de production de méthane.

Participation de ROSO aux journées Environnement et Justice organisées par la cour d'appel d'Amiens.

Présents dans toutes les commissions du Conseil Départemental dont le CoDERST\*.

## SUR L'EAU=

Le ROSO s'intéresse à l'eau au sens large : zones humides, rivières, captages,...Présents dans tous les comités en rapport avec l'eau, donc ont une vision globale.

450 captages non conformes dans l'Oise !

Captage Grenelle= critères sur les pesticides, les nitrates, etc

Si pb peut être classé prioritaire et déclencher acte de prévention pour résoudre le problème. Elu et syndicats des eaux souvent peu efficaces... ROSO a attaqué un syndicat des eaux pour inaction.

Demande de dommages et intérêts. Gagné =3000€.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/protection-de-la-ressource-en-eau-utilisee-pour-la-production-d-eau-potable#:~:text=Captages%20%C2%AB%20Grenelle%20%C2%BB%20L%E2%80%99engagement%20101%20du%20Grenelle,des%20pollutions%20diffuses%20d%E2%80%99origine%20agricole%20%28nit rates%20et%20pesticides%29.>

### **Personne publique de la distribution des Eaux PPRDE = personne morale responsable :**

- Soit maire
- Soit Syndicat des Eaux
- Soit Communauté de Commune etc + un délégataire (Véolia, etc)

En cas de doute sur les conséquences sur la santé un métabolite peut être classé comme pertinent (ou non !). Le métabolite de chloridazone a été classé comme pertinent en Janvier 2021. Donc à partir de cette date, ajout recherche chloridazone et ses métabolites pertinents. Avis ANSES : doute, zone floue... Métabolite pertinent ? Non pertinent ? Passe de l'un à l'autre !!

L'ARS ajoute certains produits à rechercher spécifiquement selon la région (normal de chercher produits en lien avec ttt de la betterave par chez nous, pas ailleurs par ex.)

Juin 2022 augmentation +++ des taux de la Chloridazone X 32 !!! Dans plusieurs communes de l'Oise.

Demande de travail en urgence. Contact avec journaliste d'investigation, d'où « Complément d'Enquête » Emission sur le sujet ! D'où référé au Tribunal Administratif, attaque en justice de la ville de Senlis/ Anne-Sophie Chartrelle. Courrier de l'ARS aux mairies en Juin 2022 disant que pas dangereux (avec un topo genre voilà ce que vous devez dire à vos administrés pour les rassurer...).

Le ROSO a attaqué la ville de Senlis au tribunal administratif pour inaction. Jugé en septembre dernier (6 personnes de l'ARS étaient présentes) le ROSO a été débouté, la procédure a été classée. Senlis représente 3.5 millions d'abonnés.

Valeur seuil décidée par l'ARS = 44,4 micro-gr/l. Le préfet agit sous couvert de l'ARS (censée être scientifique). Aucune valeur juridique en fait. Pas de valeur maximale. Après maintes tergiversations le Haut Conseil de Santé Public décide en Juin 2022 que se sera considéré comme dangereux pour la population si analyses supérieures à 3 microgrammes en moyenne. Taux semble décidé pour être au maximum sous la barre des 3 pour les différents captages...

(Combien d'analyse sont prises en compte ?)

Si eau plus que 3 micro-gr /l, eau distribuée à la population.

Citernes d'eau de Beauvais amenées pour rempoter à certains captages pour diluer !!

La pollution descend sur 10 à 15 ans et selon la nature du sol, donc peut disparaître selon la profondeur du captage. Les analyses sont très différentes suivant la nature du sol du lieu de captage et si l'eau est captée plus ou moins profondément.

Il semble que l'ARS n'apporte aucun conseil aux communes, demande seulement aux communes ce qu'ils vont faire.

Arrêté du 11 Janvier 2007\*\* : fixe des normes de qualité à respecter pour un certain nombre de substances dans l'eau potable dont le chlore, le calcaire, le plomb, les nitrates, les pesticides et les bactéries. Pour la réglementation en vigueur pour les Eaux destinées à la consommation humaine.

Si les pesticides sont sup à 2 micro-gr/l, l'eau ne peut servir à la consommation humaine.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000274485/2021-11-18>

- Scandale à venir sur le **Chlorothalonil**, fongicide, ttt des blés et des pommes de terre? Le ROSO est en contact avec une journaliste du monde correspondante de Hauts de France en charge de toutes les enquêtes environnementales, basée à Lille, elle fait des enquêtes dans tout l'Europe. NOM journaliste?

Posture de l'ARS, sont tétanisés par le problème de l'eau potable. Le préfet agit sous couvert de l'ARS, et l'ARS dit faites nous confiance, on est dans les normes, on vous rassure. Voir que si en France on est à 3 micro-gr/l ... en Allemagne il n'y a pas de seuil, donc l'ARS dit vous voyez on est bons, on vous protège !

ANSES : si nitrates sup à 50 mg/l , risque de cancers colorectaux et ovaires connu. On peut attaquer en justice...

Importance du CODERST !

Le secrétaire général de la préfecture est la personne qui a en charge du dossier Environnement. Le ROSO copréside avec le secrétaire général. La stratégie du ROSO est d'observer les forces en présence. Le ROSO est membre agréé de la Commission de désignation des Commissaires Enquêteurs. Dans l'Oise ROSO très exigeants dans les entretiens de sélections, les postulants n'ont pas tous été retenus. Ils savent que dans l'Aisne ils prennent tous les candidats sans sélection. **Qui est le représentant des associations dans l'Aisne dans cette Commission ?**

**Attention urgent : Rockwool a un projet d'ouvrir une carrière d'extraction de silice, près de Crépy en Valois près de la RN2. La maire, Mme Pauline Martin-Vanlerbergue serait contre ce projet.**

Commune de Rosières 03 44 59 28 33. Mail de Liliane envoyé à la Mairie le 16 Décembre. Pas de réponse pour le moment. Information donnée à Génébaud pour StopRockwool.

**Révision du Schéma National des Carrières en cours : être attentifs à ce moment là !!!**

Echangeons à propos de la Charte Ville et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens ou VTSPE. Le Conseil Départemental de l'Aisne a eu des informations à ce sujet. L'adoption de la charte est décidée, une date n'est pas encore fixée. <http://www.reseau-environnement-sante.fr/charte/>

## **Annexe 1=\***

### **\* Qu'est-ce que le CoDERST ?**

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, et protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eaux destinées à la consommation humaine et de police de l'eau et des milieux aquatiques.

## **Annexe 2=\*\***

*Nitrates.50 mg/l*

*La somme de la concentration en nitrates divisée par 50 et de celle en nitrites divisée par 3 doit rester inférieure à 1.*

*Nitrites.0,1mg/l*

*Pesticides (par substance individuelle).*

*Aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde (par substance individuelle).*

*0,10 0,03µg/l*

*Par "pesticides", on entend : - les insecticides organiques ; - les herbicides organiques ; - les fongicides organiques ; - les nématocides organiques ; - les acaricides organiques ; - les algicides organiques ; - les rodenticides organiques ; - les produits antimoisissures organiques ; - les produits apparentés (notamment les régulateurs de croissance) ;*

*- leurs métabolites, produits de dégradation et de réaction pertinents.*